

# NOTICE EXPLICATIVE

## POUR REMPLIR LE FORMULAIRE « CONTRAT DE DEMANDE DE LICENCES EN LIGNE »

#### INFORMATIONS GENERALES

- ✓ Votre demande doit être correctement remplie, <u>au **stylo noir** et lettres capitales</u>
- ✓ Pour que votre demande soit enregistrée, vous devez remplir l'ensemble des informations du formulaire et produire la copie des pièces demandées
- ✓ Toute demande incomplète ou non signée ne pourra être traitée : nous vous invitons donc à vérifier l'exactitude de votre déclaration.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service licence :

- Par mail à : licences@ffkarate.fr
- Par téléphone au : 01.41.17.44.46 (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30)

### PRECISION CONCERNANT CERTAINES RUBRIQUES DU FORMULAIRE

#### DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE – EXEMPLAIRE CLUB / EXEMPLAIRE FFKDA

La demande doit obligatoirement être signée par le président de l'association.

Dans le cas d'un changement de présidence récent, si ce dernier n'a pas été précédemment signalé à la fédération, merci de joindre les documents suivants à votre demande :

- Procès-verbal d'assemblée générale attestant de ce changement
- <u>Récépissé de déclaration de modification en préfecture</u> (ou attestation du tribunal d'instance).

#### **ATTENTION**: Dans le cadre d'une association omnisport :

- la demande devra être validée et signée par le président de l'omnisport.
- la demande engage l'<u>ensemble des sections</u> affiliées sous le même numéro à saisir leurs licences en ligne et à les régler par le même mode de paiement.

## « Adresse de correspondance »

Vous devez renseigner très précisément cette rubrique. Dès validation du contrat, cette adresse devient l'adresse unique de correspondance de votre club.

#### « Email du président »

Cette adresse devra être lisiblement indiquée : vous recevrez à cette adresse email votre code utilisateur et votre mot de passe, dès l'enregistrement de votre demande.

## « Choix du moyen de paiement »

Vous devez obligatoirement choisir un seul moyen de règlement

Dans le cas d'un prélèvement automatique, vous devez obligatoirement joindre à votre demande :

- Le formulaire « MANDAT de Prélèvement SEPA » dûment complété (voir partie 2).
- Le Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postal (R.I.P.) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E.) correspondant.

## « Accès supplémentaire »

Le président du club a la possibilité de désigner une autre personne habilitée à saisir les licences, via le cadre prévu à cet effet.

Pour que ce deuxième accès soit accordé, l'ensemble des informations devra être correctement renseigné.

Cette demande d'accès supplémentaire est facultative.

#### REMARQUE IMPORTANTE

Vous devez obligatoirement compléter et retourner les deux exemplaires du formulaire : **EXEMPLAIRE FFKDA** (formulaire bleu) et **EXEMPLAIRE CLUB** (formulaire jaune). Ces deux documents seront signés par le président de la fédération : l'EXEMPLAIRE FFKDA sera conservé par les services fédéraux et l'EXEMPLAIRE CLUB vous sera retourné, à l'adresse de correspondance précédemment renseignée.

## 2. MANDAT de Prélèvement SEPA

Le MANDAT de Prélèvement SEPA ne doit être remplit et retourné que si le CLUB fait le choix du règlement par **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**.

Pour être validé, vous devez remplir les champs marqués d'une étoile \*.

NB: « Les coordonnées de votre compte » : il s'agit des codes IBAN et BIC indiqués sur le R.I.B. à transmettre avec votre contrat

2